Commune de CHABANAIS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 27 Mai 2025

Date de la convocation : 21 Mai 2025

Présents : Monsieur Michel BOUTANT – Maire
Monsieur Claude BARON (1er Adjoint)
Madame Marie-Chantal DUFRONT – 2ème Adjointe
Madame Martine VALLADEAU– 4ème Adjointe
Monsieur Eric QUINTANE – 5ème Adjoint
Monsieur Yvon CREMOUX – Madame Ginette VIGNAUD – Monsieur Stéphane LOISEAU – Monsieur José DELIAS - Monsieur Pascal BIGOT – Monsieur Patrick VALLAT – Madame Catherine MAHE
Pouvoirs : Monsieur Vincent DELAHAYE a donné pouvoir à Monsieur Claude BARON
Madame Marie-Jo BUHAJ a donné pouvoir à Monsieur Pascal BIGOT
Madame Nadia MOREL a donné pouvoir à Monsieur José DELIAS

Absents : Madame Angélique DE SOUSA DA SILVA – Madame Emmanuelle HEBRE – Monsieur Axel-Romain BERNARD

Excusés : Monsieur Vincent DELAHAYE – Madame Marie-Jo BUHAJ – Madame Nadia MOREL

Secrétaire de Séance : Monsieur Yvon CREMOUX

Arrivées : Monsieur Stéphane LOISEAU : 20H20

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20H00 ; le quorum est atteint.
Il énonce l'ordre du jour comme suit :

- Adoptions des comptes-rendus des séances des 25 Mars et 14 Avril 2025
- Délibération relative à l'attribution de subventions aux associations
- Délibération relative à une sollicitation auprès du Conseil Départemental de la Charente au titre du dispositif des amendes de police pour les travaux d'aménagement pour la création d'un cheminement piéton en bordure de la Route de Confolens (RD 29)
- Délibération relative à l'adoption du tarif de location pour une salle au sein de la Salle des Fêtes pour des cours de français (complétant la Délibération D2024_7_1)
- Délibération relative à la modification de la quotité du temps de travail pour un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe.
- Points : Budgets – Travaux – Services Publics
- Questions et informations diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des votants.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des votants (quinze) les comptes-rendus du Conseil Municipal en date des 25 Mars et 14 Avril 2025.

Monsieur Le Maire, avant l'examen des différents points de l'ordre du jour, tient à revenir sur la décision qui a été prise de fermer au public une demi-journée supplémentaire à savoir le Mardi après-midi à titre expérimental.
Il précise que cette demi-journée de fermeture en complément de celle du Jeudi après-midi, permet aux services administratifs de la Collectivité de pouvoir travailler plus sereinement et d'avancer sur les dossiers à traiter.
Il indique donc que désormais et de manière définitive le secrétariat de Mairie sera fermé au public les Mardis et Jeudis après-midi.

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) relatif à l'opération de réhabilitation du gymnase a été mis en ligne ; les potentiels soumissionnaires ont jusqu'au 7 juillet 2025 à 12h00 pour déposer leurs offres.
Enfin, Monsieur Le Maire souligne que le dossier de demande de subvention relatif à la réhabilitation du gymnase déposé auprès des services de l'Etat (Préfecture de la Charente) pourra émarger au titre du Fonds Vert puisque l'étude

réalisée (sur la base du dossier produit par le maître d'œuvre) relative aux économies d'énergie a permis de révéler un taux d'économies dépassant les 40% requis.

Monsieur Le Maire déroule ensuite point par point l'ordre du jour.

1) Délibération relative à l'attribution de subventions aux associations– Délibération D_2025_6_1

Monsieur Eric QUINTANE présente cette Délibération.

Il précise qu'après un relationnel compliqué avec « Chabanais Football Club », la précédente saison, il avait été décidé en Commission « Vie associative » une subvention en baisse en 2024 ; en 2025 la subvention attribuée est à la hausse.

Il indique également que la demande de subvention du Club de Badminton arrivée dans le courant de la semaine peut être, si l'Assemblée en est d'accord, instruite et intégrée au tableau proposé au vote.

Associations	Propositions 2025
AAPECL (Assoc. Pour l'Agriculture et la Promotion de l'Elevage en Char.Limousine)	150
ACAI	700
ACPG	100
AFMD (Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation)	-
Amis de La Quintinie	1500
ANACR (Assoc. Nat. des Anciens Combattants et Ami(e)s de la Résistance)	150
ARABESQUE	200
Badminton	150
Bowls Club	-
CARD'AN	-
Chabanais Football Club	1450
Chabanais Tennis de Table	700
Chab'Anim	-
Club des ainés	200
Comité des Fêtes Grenord	150
Comité Jumelage Chabanais/Forfar	500
Comité Jumelage Chabanais / Giesen	1000
Coop scolaire Ecole primaire	900
Coop scolaire RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)	200
Culture et Connaissance	-
Donneurs de Sang du Sud Confolentais	En attente du dossier
Dynamic Girls	En attente du dossier
ECA (Est Charente Athlétisme)	400
FNATH (Féd. Nat. des Accidentés du Travail et des Handicapés)	100
FSE Collège	En attente du dossier
Gardon Chabanois	100
Gymnastique volontaire	120
Handball Chabanois	1200
Les Amis de St Roch	200
Les P'tits Loups Chabanois	100
Les petits malins de Noël	100
Les Réjauvits	En attente du dossier
Loisirs créatifs	100
Lyre de Chabanais	1350
Société de chasse	400
Société hippique rurale	En suspens
Tarot Chabanois (Le)	-
Tennis de Charente Limousine	450
Théâtre Chabanois	-
Union Rugby Chabanais Roumazières	1440
Visiteurs de malades	100
TOTAL	**14 210**

Monsieur Le Maire soumet au vote cette Délibération.

Le Conseil Municipal,

Sur la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide d'attribuer les subventions suivantes pour 2025 telles qu'elles figurent sur le tableau annexé.

D'imputer lesdites subventions à l'article 6574 du budget 2025.

Pour : 15
- Madame MOREL Nadia, Monsieur BOUTANT Michel, Monsieur BARON Claude, Madame DUFRONT Marie-Chantal, Monsieur DELAHAYE Vincent, Madame VALLADEAU Martine, Monsieur QUINTANE Eric, Monsieur CREMOUX Yvon, Madame VIGNAUD Ginette, Madame MAHE Catherine, Monsieur VALLAT Patrick, Monsieur LOISEAU Stéphane, Monsieur DELIAS José, Madame BUHAJ Marie-Josèphe, Monsieur BIGOT Pascal

016-216000[illegible]
Reçu le 03/06/2025

Contre : 0
-

Abstention : 0
-

Monsieur Eric QUINTANE précise à l'Assemblée que s'agissant de l'indisponibilité du gymnase durant la période d'exécution des travaux de réhabilitation des solutions de repli sont envisagées conjointement avec les associations sportives concernées.

Enfin, il est relevé d'une part que le concours hippique a été annulé et par conséquent la subvention a été mise en suspens et d'autre part que le Club de Tarot renonce à une subvention et souhaite, en contrepartie, la mise en place de moustiquaires dans le local qu'il occupe.

2) Délibération relative à une sollicitation auprès du Conseil Départemental de la Charente au titre du dispositif des amendes de police pour les travaux d'aménagement pour la création d'un cheminement piéton en bordure de la Route de Confolens (RD 29) – Délibération D_2025_6_2

Monsieur Claude BARON présente cette Délibération.

Il tient à souligner que les relations de travail avec Monsieur BALOTTE (Chef d'Agence - Agence Départementale de l'Aménagement de CHABANAIS à la Direction des Routes et de l'Aménagement au Conseil Départemental de la Charente) sont excellentes et permettent ainsi de mener à bien l'ensemble des projets et notamment celui de l'aménagement d'un cheminement piéton en bordure de la Route de Confolens RD 29.
Après avoir décrit les travaux projetés, Monsieur Claude BARON a indiqué qu'un devis avait été sollicité auprès de plusieurs entreprises : Labbé TP – Entreprise LOGEAIS.
Le plan de financement a été présenté comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX CREATION D'UN CHEMINEMENT PIETON ROUTE DE CONFOLENS				
NATURE DE LA DEPENSE	**MONTANT**	**FINANCEURS**	**TAUX**	**MONTANT**
Travaux d'aménagement	48 950,00 €	Subvention CD 16	50%	24 475,00 €
		Autofinancement	50%	24 475,00 €
TOTAL DEPENSES	48 950,00 €	**TOTAL RECETTES**		48 950,00 €

Monsieur Le Maire soumet au vote cette Délibération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :
- d'approuver le plan de financement de cette opération d'aménagement résidant en la création d'un cheminement piéton,
- de solliciter auprès des services du Conseil Départemental de la Charente une aide financière au titre des amendes de police à hauteur de 50% du coût prévisionnel HT des travaux,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour mener à bien ce projet

Pour : 15
- Madame MOREL Nadia, Monsieur BOUTANT Michel, Monsieur BARON Claude, Madame DUFRONT Marie-Chantal, Monsieur DELAHAYE Vincent, Madame VALLADEAU Martine, Monsieur QUINTANE Eric, Monsieur CREMOUX Yvon, Madame VIGNAUD Ginette, Madame MAHE Catherine, Monsieur VALLAT Patrick, Monsieur LOISEAU Stéphane, Monsieur DELIAS José, Madame BUHAJ Marie-Josèphe, Monsieur BIGOT Pascal

Contre : 0
-

Abstention : 0
-

Monsieur Claude BARON précise à l'Assemblée que les travaux relatifs à la création d'un cheminement Route de LIMOGES sont en passe d'être terminés.

3) Délibération relative à l'adoption du tarif de location pour une salle au sein de la Salle des Fêtes pour des cours de français (complétant la Délibération D2024_7_1) – Délibération D_2025_6_3

Monsieur Le Maire indique qu'à la suite d'une demande faite auprès des services administratifs de la Mairie par une personne souhaitant dispenser des cours de français dans un local communal à raison de 4 jours par semaine ; il convient d'adapter les tarifs de location des diverses salles de la Salle des Fêtes.
En l'occurrence ces derniers pourraient être les suivants :

	COMMUNE			HORS COMMUNE		
	Particulier contribuable commune	**Association dont le siège social est sur Chabanais**	**Entreprises/sociétés**	**Particulier**	**Association**	**Entreprises/sociétés**
Grande Salle	232	113	232	258	258	232
Moyenne Salle	129	62	129	130	130	134
Grande salle et moyenne salle	294	144	294	330	330	330
Cuisine	72	72	72	82	82	82
Option Vaisselle	41	41	41	46	46	46
Option Sono	26	26	26	31	31	31

Chauffage hivers : 40
Cours avec professeur : 52 euros par mois
(Cours de zumba, arabesque, cours de yoga)

Monsieur Le Maire propose que soit intégré aux cours dispensés par un professeur : les cours de français.
Ainsi, il sera appliqué un tarif de 52 € mensuel.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette Délibération

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :
- d'intégrer à la catégorie cours avec professeur : les cours de français,
- d'appliquer le tarif de location de 52 € par mois,
- d'inscrire les recettes correspondants au crédit de l'article 752.

Pour : 15
- Madame MOREL Nadia, Monsieur BOUTANT Michel, Monsieur BARON Claude, Madame DUFRONT Marie-Chantal, Monsieur DELAHAYE Vincent, Madame VALLADEAU Martine, Monsieur QUINTANE Eric, Monsieur CREMOUX Yvon, Madame VIGNAUD Ginette, Madame MAHE Catherine, Monsieur VALLAT Patrick, Monsieur LOISEAU Stéphane, Monsieur DELIAS José, Madame BUHAJ Marie-Josèphe, Monsieur BIGOT Pascal

Contre : 0
-

Abstention : 0
-

4) Délibération relative à la modification de la quotité du temps de travail pour un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe – Délibération D_2025_6_4

Monsieur Le Maire indique qu'au regard des missions à exercer au sein des services administratifs de la Mairie de Chabanais et notamment en matière d'accueil, de gestion de l'état civil, de gestion des documents d'urbanisme et d'autorisations de voirie et de gestion des affaires scolaires il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.
Il souligne donc qu'il convient d'augmenter la durée du temps de travail de l'emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe à temps non complet créé initialement pour une durée de 30 heures par semaine par délibération du 22 Mai 2022 (créant l'emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe à raison de 30 heures par semaine à compter du 17 Octobre 2022) et propose que la quotité d'heures du poste d'Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe visé soit portée à 32 heures par semaine à compter du 1er Juillet 2025.
Monsieur Le Maire rappelle que la modification du temps de travail n'excédant pas 10 % du temps de travail initial et elle n'a donc pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :
- d'adopter la proposition de Monsieur Le Maire,
- de proposer la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Pour : 15
- Madame MOREL Nadia, Monsieur BOUTANT Michel, Monsieur BARON Claude, Madame DUFRONT Marie-Chantal, Monsieur DELAHAYE Vincent, Madame VALLADEAU Martine, Monsieur QUINTANE Eric, Monsieur CREMOUX Yvon,

AR Prefecture
016-216300016-20250609-D_2025_6_4-DE
Reçu le 09/06/2025

Madame VIGNAUD Ginette, Madame MAHE Catherine, Monsieur VALLAT Patrick, Monsieur LOISEAU Stéphane, Monsieur DELIAS José, Madame BUHAJ Marie-Josèphe, Monsieur BIGOT Pascal

Contre : 0
-

Abstention : 0
-

Questions et informations diverses

- Etat 1259 (Etat de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales adressé chaque année par les services de la Préfecture) 2025 : L'état transmis par la Préfecture de la Charente indiquait un total des bases d'imposition prévisionnelles pour la Taxe Foncière Non Bâtie de 44 000 s'accompagnant d'un produit attendu à hauteur de 26 184 €. Ce produit doit être revu à la baisse de 10% suite au vote sur l'adoption de la Loi de Finances pour 2025.

- Site internet de la Commune : sa gestion a été confiée à l'entreprise Com' Marie pour un montant de 2916 € TTC

- Travaux :

Au titre du FDAC : Il sera réalisé les travaux sur la Voie Communale Chemin des Grandes Vignes pour un montant prévisionnel de travaux de 31 500 € TTC.

Local Piscine : Des travaux de réhabilitation sont en cours pour un montant de 35 000 € HT ; ils comprennent le changement d'huisseries, la pose de bardage, une opération d'étanchéité et l'installation d'un chauffe-eau et d'un poêle à granulés.

Cheminement Bords de Vienne : Les travaux vont débuter sous quelques semaines.

- Assainissement :

L'opération commune de nettoyage du bassin et de changement des rampes d'aération de la station d'épuration va être réalisée et va nécessiter l'intervention de 3 plongeurs pendant 3 jours. Cette opération est obligatoire tous les 25 ans. Le coût de cette prestation est de 16 465.56 € TTC.
Il sera réalisé dans les prochaines semaines une étude relative à la mise en place d'un poste de relevage pour un coût prévisionnel de 10 000 TTC.

- La Poste : La Direction Foncière de la Poste a adressé un courrier à la Commune de CHABANAIS pour lui faire savoir qu'elle souhaitait mettre en vente la partie de l'immeuble dont elle est propriétaire (immeuble en copropriété). Est-ce là l'acte 1 de la disparition de ce service public ?

- Salle des Fêtes : Il a été convenu que les associations oeuvrant dans un but lucratif devront à l'avenir s'acquitter du loyer à hauteur de la durée d'occupation à l'instar des personnes privées.

- Passerelle : Plusieurs entreprises vont se succéder durant le mois de juin et juillet pour réaliser une inspection et dégager les embâcles.

- 13 juillet : Une course de gars de cafés sera organisée comme l'année précédente.

- Prêt de vélos électriques : L'opération menée par la Communauté de Communes Charente Limousine se poursuit.

- Ateliers : Il est à déplorer de nouveau des vols de carburants. Des mesures vont être prises pour remédier à ces infractions.

La séance est levée à 21 h 30 CHABANAIS, le 27 Mai 2025

Secrétaire de Séance Le Maire

Yvon CREMOUX Michel BOUTANT